



Mairie déléguée  
14 Route d'Orbec  
Notre-Dame de Courson  
14140 Livarot-Pays d'Auge



Mairie  
Place Georges Bisson  
Livarot  
14140 Livarot-Pays d'Auge

## Arrêté d'interdiction des exposants RD 4

N° 82/2025/AT

Le maire délégué de la commune de Notre-Dame de Courson, commune déléguée de Livarot-Pays d'Auge

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à l'occasion de la foire à tout du 8 mai sur la RD 64 dans le bourg, des accidents pourraient se produire dans la rue RD 4 si l'installation des personnes qui exposent à la foire à tout n'y était pas réglementée,

### **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** - Le jeudi 8 mai 2025 de 7 heures à 18 heures sur la route RD 4, l'installation des exposants à la foire à tout est rigoureusement interdite pour la sécurité.

**Article 2.** - Le commandant de la brigade de gendarmerie de Livarot et l'agent de police municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Notre-Dame de Courson, le 10/05/2025

Le maire délégué,  
Roland BAUCHET

